

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 4 novembre 2021
Délibération n°2021-34

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 12
Représentés : 1

Votes :

Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 26 octobre 2021

Date d'affichage de la convocation : mardi 26 octobre 2021

Présents : Séverine RAMON, Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Vincent BOUBAL, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Thierry AILLAUD

Absents :

Absents excusés : Gaëlle ROUX-MENON

Pouvoirs : Gaëlle ROUX-MENON à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Florence LAUSSEL

Décision modificative n°2- Budget principal

L'An Deux Mille Vingt et Un, et le 04 novembre à 18 heures 45
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. le Maire, Pierre AMALOU.

Claudie BERARD, Adjointe aux finances, expose au Conseil qu'une décision modificative est à apporter au budget 2021 de la commune, pour la raison suivante :

- réorganisation des services en ressources humaines

En conséquence :

-Des crédits supplémentaires sont à inscrire en dépenses de fonctionnement, au chapitre 12 (Charges de personnel) aux articles suivants : 6413 pour un montant de 8 000 euros, 6454 pour un montant de 500 euros, 6475 pour un montant de 500 euros.

-Ces crédits sont à prélever sur les dépenses de fonctionnement, au chapitre 022 (dépenses imprévues) pour un montant de 9000 euros.

Les modifications au budget sont présentées dans le tableau suivant :

| Dépenses de fonctionnement | | | |
|----------------------------|--|----------------------------------|-----------|
| Chapitre | Imputation | Libellé | Montant |
| 12 | 6413 | Personnel non titulaire | + 8 000 € |
| | 6454 | Cotisations ASSEDIC | + 500 € |
| | 6475 | Médecine du Travail et Pharmacie | + 500 € |
| 022 | Dépenses imprévues | | -9 000 € |
| | Crédits ouverts au chapitre avant modification | | 48 000 € |
| | Crédit après modification | | 39 000 € |
| Total DM | | | 9 000 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE:

- d'APPROUVER la décision modificative proposée.

Fait à ARGELLIERS, le 04/11/2021

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 09/11/21

Après affichage le 09/11/21

Le Maire
Pierre AMALOU



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

12 NOV. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

MAIRIE D'ARGELLIERS
Hérault
le : 01 DEC. 2021
COURRIER "ARRIVÉE"